

Le système d'analyse d'impact de la Commission européenne

Duncan JOHNSTONE

Commission européenne (CE-DÉIP)

Diplôme universitaire et doctorat en chimie (également un avocat qualifié). Expérience professionnelle acquise au Centre National de la Recherche Scientifique (Orléans) et à Shell au Royaume-Uni en ce qui concerne la pollution atmosphérique et la consommation de combustibles, respectivement. J'ai travaillé pour le ministère de l'Environnement au Royaume-Uni ainsi que la Commission européenne, en mettant l'accent sur le développement de nouvelles politiques dans le domaine de l'environnement. Plus récemment, j'ai été employé dans la fonction de coordination des politiques au secrétariat général de la Commission et ai récemment adhéré à l'équipe « Analyse d'Impact ».

RÉSUMÉ : La présentation décrira le processus actuel d'analyse d'impact et les outils qui sont utilisés par les services de la Commission lors de l'élaboration de nouvelles propositions politiques. Le processus d'analyse d'impact de la Commission constitue un cadre dans lequel le problème et ses causes, les objectifs, les options et les incidences des différentes options peuvent être examinées collectivement par tous les services intéressés de la Commission. Un rapport d'analyse d'impact résume ce processus et informe la décision prise par le collège des commissaires sur les nouvelles propositions politiques.